
Postulat¹ demandant la planification et la réalisation d'une infrastructure écologique (IE) fonctionnelle à l'échelle de l'agglomération fribourgeoise

Post_Leg 2021-2026_2023_013

Auteur-e-s: Marc Vonlanthen, Léo Sapia, Florian Müller, François Yerly-Brault, Jérémie Stöckli et Inès Quartenoud (Fribourg) ainsi que César Murangira (Marly)

Requête

Les auteur-e-s de la motion demandent la planification et la réalisation d'une *infrastructure écologique (ci-après IE)* fonctionnelle à l'échelle de l'agglomération fribourgeoise. L'*IE* et sa gestion devront être ancrées dans les outils de l'aménagement du territoire (*projets d'agglomération [ci-après PA]* de nouvelles générations).

Développement

Le concept d'*IE* est certainement le concept le plus décisif du XXI^e siècle dans le domaine de la conservation de la biodiversité. Sa concrétisation est un des grands enjeux de la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS) et de la *Stratégie Biodiversité Cantonale (ci-après SBC)*. Cette *IE* devra être composée de secteurs protégés ou consacrés à la biodiversité, connectés par des mesures de mise en réseau. Aujourd'hui, nous constatons que des populations d'espèces menacées, par exemple des batraciens ou des plantes vasculaires, disparaissent des zones protégées également. Outre la question de la gestion de ces zones, c'est également leur mise en réseau qui reste insuffisante. L'enclavement de nombreux milieux naturels isole et fragmente les populations, ce qui augmente le risque de disparition et contribue également à l'appauvrissement de la diversité génétique.

En 2019, une carte de répartition des milieux selon trois catégories a été réalisée par le WSL² (figure 1). Il s'agit là d'un précieux outil de planification de l'*IE*. On y visualise les milieux écologiquement précieux (C1) qui doivent absolument être maintenus intacts et dont la connectivité doit être améliorée par les éléments de connexion (C2). Les éléments écologiquement pauvres (C3) présentent les obstacles à une *IE* fonctionnelle. En particulier, le Plateau et les grandes vallées alpines constituent un défi majeur de la mise en réseau nationale. Les corridors à faune sont une des réponses données aux besoins en connectivité des milieux naturels en permettant par exemple à certains animaux de traverser le Plateau pour rejoindre le Jura ou les Préalpes.

¹ Le Conseil d'agglomération a décidé le 25 mai 2023 que c'est un postulat et non une motion.

² Reynard, E., Grêt-Regamey, A., & Keller, R. (2021). The ValPar.CH project – Assessing the added value of ecological infrastructure in Swiss Parks. *Journal on Protected Mountain Areas Research* 13 (2), 64-68.

État écologique

- C1 Éléments écologiquement précieux
- C2 Éléments de connexion
- C3 Éléments écologiquement pauvres

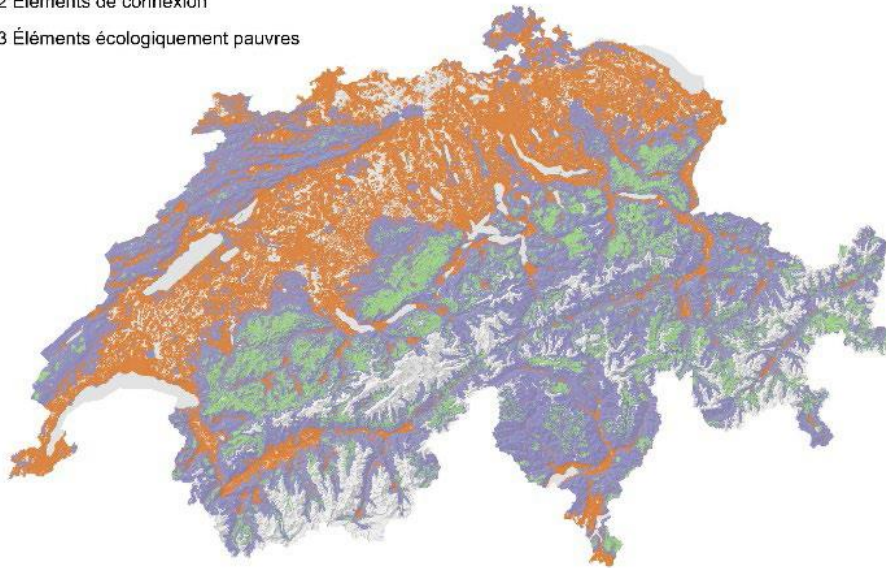


Figure 1 : répartition de la Suisse en trois catégories de milieux

Le Monitoring de la biodiversité en Suisse (MBD) montre que plus de la moitié de ces corridors ne sont plus fonctionnels, essentiellement en raison des entraves résultant du réseau routier, mais aussi d'autres infrastructures. D'ici à 2024, les cantons devront présenter à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) leur planification de l'*IE*, qui nécessitera un engagement déterminé de leur part ainsi qu'un haut niveau de collaboration intercantonale et intercommunale. La présente motion demande qu'en collaboration avec les autorités cantonales et communales concernées, *l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)* soit en mesure d'inscrire des mesures visant à la réalisation et à la gestion de l'*IE* sur son territoire dès le prochain *PA*.

L'*IE* ne se réduit cependant pas à la seule - mais indispensable - conservation de la biodiversité. Il s'agit également d'une planification territoriale intégrant de manière prioritaire les multiples contributions de la nature à la population. Parmi celles-ci, nous relevons :

- l'adaptation aux dérèglements climatiques en réduisant notamment les risques associés aux îlots de chaleur et à la gestion des eaux ;
- le bien-être et la santé. Les surfaces semi-naturelles et leur végétation permettent une détente physique et mentale, offrent des contacts avec la nature, épurent l'air et l'eau, s'avèrent attrayantes et améliorent ainsi la qualité de vie ;
- la contribution à la protection du paysage et à la qualité des sites, et par là, renforcent l'attrait touristique et économique des territoires.

Les auteur-e-s de la présente motion encouragent la collaboration de *l'Agglomération* avec l'État de Fribourg dans l'identification des mesures visant à la concrétisation de l'*IE* sur le territoire concerné. En effet, la *SBC* prévoit des financements et un soutien pour le renforcement de la biodiversité dans les planifications locales et régionales (mesure M2-2 de la *SBC*).

Fribourg, le 27 février 2023